



# COMPTE RENDU DU CTL

## du 07 octobre 2021

*À l'ouverture de ce Comité Technique Local la délégation CGT a lu la déclaration liminaire suivante :*

*Notre pays continue à être durement touché par l'épidémie de Covid 19 qui aggrave la crise économique et sociale. Malgré les promesses du « quoi qu'il en coûte » et des plans de relances, les mêmes logiques en faveur du Capital et au détriment du Travail sont à l'œuvre.*

*Le gouvernement poursuit son entreprise de démolition et de démantèlement des conquêtes sociales, issues des luttes, tout en remettant gravement en cause les libertés publiques et civiles. Dans la continuité des lois Sécurité globale et « séparatisme », le passe sanitaire aboutit à la suspension sans rémunération de milliers de salariés principalement dans la santé mais aussi à la DGFIP parmi nos collègues des trésoreries hospitalières en milieu hospitalier.*

*Alors que des centaines de milliers de salarié.e.s ont vu leur emploi détruit pendant la crise sanitaire (des centaines de PSE sont toujours en cours dans la plus grande discrétion !), les privés d'emplois sont pris pour cible et font les frais du 2<sup>ème</sup> volet de la dite « réforme de l'assurance chômage » mis en place au 1<sup>er</sup> octobre et qui ne vise qu'à réaliser des coupes gigantesques (2,3 milliards d'euros par an). Le patronat quant à lui bénéficie toujours plus d'aides et d'exonérations.*

*Il est aussi question de faire revenir dès cette année la réforme des retraites fortement rejetée par la population en supprimant les régimes spéciaux et en reculant l'âge de départ à la retraite.*

*Le gouvernement prépare par voie d'ordonnance en toute opacité et dans la plus grande discrétion l'effacement du statut des fonctionnaires via son projet de code de la fonction publique.*

*En parallèle, sous couvert d'une participation au financement de 15 euros de la protection sociale complémentaire, le gouvernement prépare la casse de la sécu et la hausse des cotisations de mutuelle pour tous et l'exclusion des retraités.*

*Le gel du point d'indice est toujours d'actualité pour les fonctionnaires. Pour chacune des catégories (A, B et C) les pertes se chiffrent en centaines d'euros par mois.*

*Les services publics continuent à être saccagés par les réductions de postes, les restructurations et les externalisations... Notre ministère est particulièrement touché ; 1500 postes doivent être supprimés en 2022. 68 ont été supprimés dans notre département en septembre.*

*Ce sont plus d'un millier d'emplois qui devraient disparaître à la DGFIP en 2022 s'ajoutant aux 50 000 déjà détruits depuis plus de 15 ans.*

*La réduction continue de nos effectifs met à mal la santé de nos collègues soumis à des pressions sans précédents (comme dans les SPFE). Le sous-effectif dans les services est catastrophique. Cette réduction met à mal également les missions qui devraient au contraire être renforcées au moment où éclate une nouvelle affaire d'évasion fiscale, celle des « Pandora Papers » suite à une nouvelle enquête du Consortium international des journalistes d'investigation (Icij). L'agent soustrait aux états atteint la bagatelle de 9400 milliards d'euros.*

*Et une nouvelle vague de restructurations et de délocalisations s'apprête à frapper la DGFIP, sur le modèle de ce qui a été annoncé à Paris, à savoir la disparition de la moitié des sites.*

*La « négociation » en cours notamment autour d'une prime a minima versée en une seule fois au nom de la « modernisation » vise à faire accepter la poursuite et l'accélération du démantèlement de notre administration et de nos droits.*

*Tout cela montre à quel point le service public fiscal et la lutte contre la fraude sont négligés voire écartés des priorités gouvernementales.*

*À l'ordre du jour de ce CTL figurent de nouvelles opérations au titre du NRP (« nouveau réseau de proximité »). la CGT renouvelle sa condamnation de ces mesures qui remettent en cause les missions de contrôle et ainsi l'égalité devant l'impôt, la bonne utilisation des fonds publics, la neutralité de*

traitement, la gratuité, la proximité. Pour beaucoup d'agents ces opérations se traduisent par une mobilité forcée.

A l'heure où s'annoncent de nouvelles suppressions d'emplois la CGT tient à souligner le sous-effectif qui frappe déjà certains services et entraîne un surcroît de pressions sur les agents à tous les niveaux.

**En conséquence la CGT revendique :**

- le retrait du « pass sanitaire » et l'arrêt des suspensions et des sanctions ;
- Le dégel du point d'indice et le rattrapage des pertes de traitements subies depuis 2011 ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois et un plan de recrutements de titulaires à hauteur des besoins ((dont 6 au SIE de Suresnes et 4 au CDIF) ;
- L'abandon du NRP et des relocalisations (cf. projet à Vendôme) ;
- Des réimplantations de sites dans le cadre du service public de proximité ;
- Des moyens humains et matériels pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale (notamment au PCRП pour traiter les EAI et dans les brigades de vérification).

En réponse la direction a fait le bilan des restructurations et du NRP dans le 92 :

→ en 2020 :

- création du 1<sup>er</sup> SGC à Montrouge par l'absorption de la TM de Bagneux ;
- fusion des SPF de Nanterre ;

→ en 2021 :

- création du SGC de Colombes avec l'absorption de la TM de Clichy ;
- fusion des SPF de Vanves ;
- fusion des SIE de St Cloud et Sèvres sur le site de Sèvres ;
- regroupement des services de direction de Vanves sur Nanterre

**et a détaillée les opérations de 2022 :**

- Création de trois SGC un à Fontenay aux Roses regroupant les TM d'Antony, Sceaux et Clamart, un à Nanterre par absorption de la TM de Rueil. Celui-ci sera finalement implanté dans la TM de Nanterre actuelle et un autre à Boulogne Fessart intégrant les TM d'Issy (hors Trésorerie Hospitalière, TH) et de Meudon ;
- les TM d'Asnières et de Gennevilliers rejoignent le SGC de Colombes au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;
- transfert des emplois EHPAD de la TM d'Issy vers la trésorerie hospitalière de St Cloud ;
- fusion des SIP de Sèvres et St Cloud ;
- fusion des SIE d'Asnières, Clichy, Gennevilliers et Colombes à Clichy

Elle a également informé que le 92 allait être fortement impacté par les suppressions d'emplois en 2022, les grosses directions contribuant plus en proportion que les petites.

Elle a ajouté qu'il fallait s'attendre également à un important transfert d'emplois au titre des « relocalisations » (comprendre « délocalisations ») dans les 4 années à venir :

**Elle a d'abord fait un rappel des 33 transferts d'emplois** suite à la création en 2024 de l'antenne SIE des Hauts-de-seine à Vendôme (Loir-et-Cher). Cela se traduira par la délocalisation de 23 emplois en 2024 et 10 en 2025. Suite à notre interrogation la direction a précisé qu'elle n'avait pas encore arrêté le mode opératoire : transfert d'un SIE en bloc ou ponction de tâches sur l'ensemble des SIE. Un groupe de travail est en cours. Cette antenne sera gérée administrativement (RH ...) par le Loir et Cher mais restera de la compétence fonctionnelle du 92.

**Et y a ajouté trois autres opérations :**

- **32 transferts d'emplois** suite à la création d'un centre de contacts des professionnels à Cahors (22 en 2022 et 10 en 2023) ;
- **47 transferts d'emplois** en 5 ans au titre de la création d'un Service d'appui à la publicité foncière (localisation non précisée) ;
- **23 transferts d'emplois** à destination des 5 pôles de contrôle à distance des particuliers en voie de création, prélevés parmi les emplois du contrôle fiscal, principalement celui des professionnels, la direction souhaitant privilégier le contrôle sur pièces des particuliers et donc préserver les emplois des PCRП.

La délégation CGT a relayé l'interrogation de collègues faisant état de rumeurs quant à de nouvelles restructurations des PCE et PCR. La direction n'a pas écarté des fusions supplémentaires de PCE, de PCR invoquant notamment l'impact des transferts d'emplois au titre des « relocalisations ». La direction a expliqué que de nouvelles restructurations pouvaient être décidées sous l'effet des relocalisations, qui n'étaient pas connues en 2019.

**La CGT a rappelé l'engagement pris par la direction sur les services impactés par le NRP, validé par la DG et présenté aux élus, au personnel et à ses représentants, traduction de l'engagement ministériel, selon lequel le NRP pour les Hauts-de-Seine tel que validé par la DG et présenté aux OS a toujours été annoncé échéance 2026 et non 2023.**

En clair, selon cet engagement, de nouveaux transferts de services ne peuvent intervenir avant 2026. L'impact des transferts et des suppressions d'emplois - que nous combattons - ne peut venir aggraver la suppression de services de plein exercice validée par le NRP.

Dans le cas contraire, la direction reviendrait donc sur ses engagements. La méthode rejoignant le fond. Elle confirmerait que les restructurations en cours n'ont pas de fin si ce n'est la liquidation complète de notre administration et du statut et que le discours sur la modernisation et l'évolution des missions ne sert qu'à tromper les agents.

La direction a indiqué réfléchir sur le recentrage des PCR sur le contrôle fiscal. La tendance est à privilégier le contrôle des particuliers. Elle indique que probablement ce sont les brigades qui perdront des emplois et que les PCR seraient préservés. La CGT invite les agents à ne pas accorder plus de crédit à ces paroles qu'à celles remises en cause à présent par l'aggravation des restructurations avant 2026. 2 Groupes de travail (GT) « Contrôle Fiscal » ont été organisés en mai avec plusieurs chefs de services afin de revoir les processus. Un rapport et des perspectives seront dressés pour les services des Hauts-de-Seine qui seront livrés fin octobre. Les propositions seront discutées avec l'ensemble des chefs de service fiscaux. D'ores et déjà la direction indique vouloir avancer vers la création d'un service départemental de programmation qui aura pour tâche le traitement des fiches MRV. Elle s'étonne par ailleurs que ces listes soient traitées en totalité.

**Nous avons ensuite traité les points à l'ordre du jour du CTL.**

### **1. NRP au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : fusion des SIP de Sèvres et de Saint-Cloud**

la CGT a renouvelé son opposition à cette opération qui prépare les futures restructurations et suppressions d'emplois et de services, éloigne le service public de l'usager et se traduit pour les collègues par une mobilité forcée.

La fusion technique interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le transfert physique au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Elle a en outre dénoncé une nouvelle fois que ces opérations ne soient plus analysées par le CHSCT, en application de la loi dite de « Transformation de la Fonction publique » et en prévision de leur disparition après les élections professionnelles de fin 2022, alors que celui-là a plus de moyens que le CTL pour approfondir les impacts générés par ce genre d'opération sur les conditions de travail et la santé des collègues.

Nous avons relevé que des bureaux semblent insuffisamment exposés à la lumière naturelle.

La direction a mentionné la présence d'amiante dans la colle des revêtements de sols. Le danger n'existe qu'en cas de contact avec l'air libre, par exemple à l'occasion de travaux. La CGT, et la représentation syndicale, a formulé le vœu que l'administration prenne en charge un désamiantage complet et n'a pas été contredite par les représentants de la DDFIP. La délégation CGT a demandé à avoir l'avis circonstancié de l'ISST (Inspecteur Sécurité et Santé au Travail). Elle a demandé en outre un contrôle de l'air avant et après travaux.

La délégation CGT a demandé s'il était prévu de déplacer certains collègues avant septembre 2022. La direction a répondu par la négative. L'effectif implanté sera de 55 au lieu de 60.

La délégation CGT a par ailleurs demandé si des travaux sur la climatisation et le chauffage étaient prévus dans les travaux d'aménagement. La direction a indiqué qu'elle avait déjà procédé au remplacement de la chaudière mais que les travaux sur la climatisation n'étaient pas au programme faute de budgets dégagés par l'État et de la non-validation de ces travaux proposés par la direction dans le cadre du plan de relance.

La délégation CGT a par ailleurs remis en avant le point de vue des agents du SIP de Sèvres développé dans le DUERP 2019/2020, alors que la direction nous a transmis le DUERP 2018/2019. Ainsi les collègues y font état : « *Les réductions d'effectifs fragilisent les agents. L'expertise confirmée repose sur un nombre de plus en plus réduit d'agents, sollicités en tant que tuteurs des nouveaux collègues, dans un contexte tendu. Le rythme de travail et les contraintes informatiques appauvrissent les relations sociales.* »

Nous avons également fait remonter les interrogations des collègues quant au faible nombre d'armoires d'archivage maintenues. Nous avons aussi indiqué que contrairement à ce qui est écrit dans la présentation p.3 les collègues n'ont jamais eu de présentation détaillée du projet de réaménagement. Enfin les plans présentés ne semblent pas correspondre à la réalité actuelle de l'organisation des bureaux.

**Vote : unanimité des organisations syndicales contre.**

## **2. NRP au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : création du SGC de Colombes**

La direction a souhaité procéder à la création administrative du SGC de Colombes issu de la fusion de la trésorerie de Colombes avec celles d'Asnières et de Gennevilliers dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin de lancer le processus de recrutement de son chef de service et de limiter la période d'intérim actuelle.

La présentation du projet de SGC sera faite au cours du CTL de janvier. L'installation physique du SGC est prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La CGT s'oppose à cette opération dans les mêmes termes que pour les autres restructurations.

**vote : unanimité des organisations syndicales contre**

## **3. Point sur l'application du nouveau protocole de télétravail**

Le nombre de télétravailleurs dans la direction est passé de 100 en mars 2020 à 828 aujourd'hui (41 % des effectifs), avec un pic de 938 en juin 2021.

Le taux varie de 72 % en PCE à 28 % en SPF, en passant par 55 % pour les PCR, 45 % pour les services de direction, 44 % pour les SIE, 36 % pour les SIP.

Un dispositif de formation au management prenant en compte le télétravail va être mis en place. Celui-ci sera étalé sur plusieurs semaines et sera obligatoire pour les chefs des futurs services fusionnés. Une référente « management des équipes à distance » a été nommée. La direction a organisé 3 GT avec des chefs de service, des agents et les divisions métiers et RH. Une charte des bonnes pratiques sera bientôt disponible.

La direction ajoute qu'elle souhaite que la cohésion d'équipe se reconstitue après une période où le télétravail a été beaucoup utilisé et a peut-être distendu celle-ci.

La direction s'était engagée lors de précédents CTL à examiner avec bienveillance demandes de télétravail qui porteraient sur 3 jours de la part des collègues de la direction de Vanves qui sont transférés à Nanterre.

Or dans les faits il a été demandé aux agents concernés de ne pas dépasser deux jours de télétravail par semaine. **La CGT a demandé que l'engagement pris soit respecté.**

La direction a répondu qu'elle souhaitait maintenir un collectif de travail, qu'un télétravail de trois jours ne pouvait devenir la règle mais qu'il pourrait y avoir au cas par cas deux jours fixes et un jour flottant.

**Nous invitons les collègues intéressés à ne pas renoncer et à déposer ou à modifier leur demande pour tenir compte de cette possibilité.**

Comme pour la direction de Vanves nous avons déploré que le télétravail ait été remis en cause au service BIL à Nanterre, la 2<sup>e</sup> semaine d'août, alors que la période transitoire maintenait une obligation de deux jours minimum. Nous avons également déploré que dans plusieurs services l'encadrement a fait pression sur les agents pour qu'ils ne déposent pas de demandes supérieures à deux jours.

La direction a par ailleurs rappelé que le télétravail n'était pas un droit.

La délégation CGT avait dénoncé le nouveau protocole télétravail qui laisse toute liberté au chef de service de suspendre le télétravail sans l'avis de l'agent. Elle avait également mis en garde contre l'isolement des agents et les tensions que cela pouvait générer dans des services en sous-effectif généralisé.

## **Agents fragiles Covid 19**

Il y a eu ensuite un point d'information sur l'évolution de la situation des agents fragiles suite à la publication d'une nouvelle note concernant l'aménagement de leur poste ou leur placement en télétravail. Les critères de fragilité au regard du COVID 19 ont été durcis. Les 65 collègues concernés par un télétravail 5/5j vont être vus par la médecine du travail pour étudier l'éventualité de leur retour. Ce sont les services du ministère qui procéderont aux visites compte tenu du départ en retraite d'un médecin et du congé de l'autre. C'est le secrétariat de la médecine de prévention qui continue de prendre les appels. Madame Thibault, la correspondante sociale, apportera son soutien au service pour les autres cas urgents.

**Nous sommes ensuite passés aux questions diverses.**

### **1. EAI en PCR**

La délégation CGT a fait part des difficultés portées par les collègues des PCR dans une pétition concernant le traitement chronophage des EAI (échanges d'information automatisés sur les avoirs à l'étranger non déclarés) alors qu'ils n'ont pas été déchargés d'autres dossiers.

La direction a indiqué qu'il n'y aurait pas de structure spécialisée dans le traitement des EAI mais qu'il fallait réfléchir à une autre organisation. Elle a souligné que ces listes pouvaient potentiellement rapporter 12 millions d'euros de régularisations fiscales.

### **2. Suite de la délégation des agents du CDIF pour des effectifs**

La délégation CGT a demandé que soit précisés les moyens que la direction comptait affecter au CDIF pour faire face au sous-effectif et répondre à la délégation des agents du service reçue cet été.

La direction a indiquée qu'elle procédait au recrutement d'un contractuel qui devrait être en poste en novembre. Un stagiaire cadre C devrait également rejoindre le CDIF le 11 octobre.

### **3. Bilan FDS**

Les demandes de FDS sont en voie d'extinction. Les dernières ont été validées en août et leur traitement par nos services doit se clore au 15 octobre.

À présent une équipe dédiée au contrôle a posteriori de quatre agents doit traiter des restitutions automatiques de data mining pour vérifier si le versement était bien dû et s'il n'y a pas eu fraude.

2000 titres de recette d'indus ont été pris en charge dans l'espoir de recouvrer 12 millions d'euros. Une cinquantaine de plaintes a été déposée.

### **4. Disparition du SIP et RIE à Issy les Moulineaux,**

La délégation CGT a voulu faire la clarté sur une rumeur de fermeture du SIP d'Issy-les-Moulineaux. La direction a infirmé cette information.

Le restaurant d'entreprise est toujours fermé et les tickets restaurant ont été acceptés.

### **5. RIA du CAD à Nanterre**

La société qui a le marché de restauration à la direction est en grande difficulté financière compte tenu du nombre insuffisant de repas fournis chaque jour (400 au lieu de 800 prévus au contrat)

Une future réunion des secrétaires de CHSCT de la tour doit traiter de ce problème.

### **6. Accueil au SIP de Boulogne**

L'accueil du SIP de Boulogne est en grande difficulté du fait du sous-effectif. Les tensions au guichet sont nombreuses. La CGT a fait la demande de l'affectation d'un vigile. La direction a indiqué qu'elle se rapprocherait du chef du SIP mais qu'elle n'avait pas eu de demande de sa part.

### **7. Centre de contact et accueil téléphonique des SIP**

Les agents des SIP s'étonnent d'avoir des renvois d'appel de la part des centres de contacts puisque ces derniers sont censés absorber le surplus de flux auxquels les SIP ne peuvent pas faire face à certaines périodes.

La direction a répondu que les centres de contact n'ont pas vocation à assécher les flux des SIP et qu'en période de pic de charge il est possible que des « redescentes » se produisent.

## 8. Travaux à Vanves direction

La délégation CGT a demandé quand les plans des travaux sur le site de Vanves direction seraient disponibles alors qu'une partie des brigades de vérification doit s'installer sur le site après le départ des services de direction en décembre. La direction a indiqué que les plans n'étaient pas finalisés à cette étape mais qu'elle nous les ferait parvenir dès que possible.

## 9. Pressions aux objectifs (intenable) dans les SPFE

La délégation CGT s'est faite le relais du malaise des agents dans les SPFE. Les pressions qui s'exercent sur eux afin d'atteindre les nouveaux objectifs définis par la direction qui visent à faire baisser les délais de publication tout en acceptant un taux d'erreur de 20 à 30 % sont très mal vécues.

La direction a indiqué qu'elle appliquait la nouvelle méthode historique préconisée par la DG.

## 10. Création d'un SDIF

La délégation CGT a demandé des précisions sur la création d'un SDIF dans les Hauts-de-Seine.

La direction a indiqué qu'elle essayait de le créer pour septembre 2022. Elle justifie cette création pour monter en qualité et mettre fin aux différences d'organisation entre le nord et le sud du département pour répondre à des enjeux importants : rentrée fiscales liées à la mise à jour de la TH et mise à jour des valeurs locatives pour les locaux d'habitation.

## 11. Création du SGC de Nanterre : restructuration des TM de Nanterre et Rueil (suite)

La direction a annoncé que le SGC serait en définitif créé dans les locaux actuels de la TM de Nanterre réglant les problèmes soulevés de bénéfice des priorités et de prime dans le cadre d'une implantation d'un SGC sur 2 sites (Nanterre et Rueil) et en 2 étapes (transfert croisés des agents entre Rueil et Nanterre en 2022 ; transfert de tous les agents dans les nouveaux locaux à la direction à Nanterre dès qu'ils seraient disponibles après les travaux soit à une date encore impossible à déterminer).

**Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !**



BULLETIN D'ADHESION  
CGT FINANCES PUBLIQUES **92**  
*Pour un syndicalisme de conquêtes sociales*

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : .... Grade : .....

Échelon : ..... Numéro DGFIP : .....

Filière Fiscale  Filière Gestion Publique

Adresse administrative : .....

.....

Date : .../.../..... Signature : .....

**A remettre : À un militant CGT de votre site**

**ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex**

**Pour nous joindre :**

**Mail :** [cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip92@dgfip.finances.gouv.fr)

**Site internet :** <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>